



Projet pédagogique

Structure : Accueil de loisirs Maison des Jeunes d'Amilly.

Période : Vacances de juillet 2026 :
Du lundi 6 juillet au samedi 1 août



Direction : M. Johnny RIDEL / Adjoint : M. BERGER Yann

Sommaire

1) Les intentions pédagogiques

2) Descriptif et fonctionnement de la Maison des Jeunes

- A) Les locaux
- B) Les transports
- C) Matériels
- D) Budget
- E) L'équipe pédagogique

3) Rôle de l'animateur

4) Rôle de la direction

5) Mode d'inscription et de participation des adolescents aux activités.

6) Les activités

- a) Les activités sportives
- b) Les activités manuelles
- c) Les sorties culturelles / artistiques / ludiques
- d) Les activités culinaires
- e) Les activités – 14 ans // 14 ans et +
- f) Jeux et grands jeux
- g) Mini-séjour sportif dans le Val de Loire pour les 14 ans et +

7) Bilan / Evaluation

8) Documents annexes

- 8.1) Charte animateur
- 8.2) Procédure de préinscription des vacances
- 8.3) Projet mini-séjour sportif dans le Val-de-Loire

Le Projet Educatif Territorial (PEDT)

Les intentions éducatives de la ville d'Amilly

« Offrir des loisirs éducatifs à tous les enfants et jeunes ».

Le projet éducatif de la ville d'Amilly vise avant tout à garantir la continuité éducative et favoriser la réussite scolaire pour tous. Pour cela il est nécessaire d'assurer la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les différents acteurs et de renforcer la communication avec les parents.

La ville d'Amilly se fixe comme objectifs principaux :

- De favoriser l'accès de ses services pour tous quelque que soit le milieu social,
- D'apporter une solution de garde pour les familles à caractère éducatif et ludique pour les enfants.

L'accueil de loisirs doit être pour l'enfant et le jeune un lieu de détente, de découverte, de rupture avec la vie de tous les jours et d'éducation participant à l'épanouissement de sa personnalité.

L'accueil de loisirs doit être pour l'enfant et le jeune un lieu de détente, de découverte, de rupture avec la vie de tous les jours et d'éducation participant à l'épanouissement de sa personnalité.

Il contribue :

- A l'apprentissage de la vie en collectivité,
- Au développement de l'autonomie de l'enfant et du jeune,
- A son éducation à la citoyenneté et au civisme,
- A l'épanouissement de sa personnalité.

Le projet pédagogique

Le projet pédagogique est un document officiel soumis aux instructions et aux recommandations de la **Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)**.

Il concerne les accueils de loisirs collectifs de mineurs agréés par la **DRAJES** fonctionnant pendant et hors vacances scolaires. Il est élaboré par le directeur et les animateurs pour chaque période à savoir : 1 projet pour l'année hors vacances et 1 projet à chaque période de vacances scolaires.

Il définit, à partir des orientations du projet éducatif de la ville des objectifs pédagogiques et les moyens qui seront utilisés pour un bon fonctionnement.

Le projet pédagogique est affiché dans les locaux de l'accueil de loisirs afin qu'il puisse être consulté par la **DRAJES**, les parents et le public accueilli.

1) Les intentions pédagogiques

- **« Privilégier un vrai temps de vacances pour tous » :**
 - Moment attendu et nécessaire : rupture avec le quotidien
 - Période de détente, plaisir, repos
 - Besoin de s'épanouir, jouer, se dépenser
 - Découvrir de nouvelles choses et techniques dans des domaines variés (sport, culture, manuel, savoirs, sorties, grands jeux...) et y faciliter l'accès
 - Diversifier les activités même si les adolescents préfèrent les activités dites de consommation. Nous devons leur permettre de découvrir, d'expérimenter d'autres genres d'activités.
 - Assurer la sécurité morale, affective et physique de tous
 - Instaurer des règles et respecter des règles de vie
 - Favoriser l'épanouissement personnel.
- **Proposer des activités répondant aux besoins des adolescents.**
 - Choix des activités à la carte : savoir gérer son planning (horaires, besoins, matériels...)
 - Prise en compte des besoins et rythmes des ados
 - Activités / Sorties / Grands Jeux / Jeux / Soirées / Activité réservée aux jeunes âgés de plus de 14 ans et moins de 14 ans...
 - Découverte de la vie en collectivité dans un environnement autre que le sien.
 - Favoriser l'autonomie, le respect (matériels, locaux, individus...), l'entraide : les rendre acteurs de leurs vacances.
 - Responsabiliser les jeunes
- **Favoriser les temps d'échanges entre les jeunes / avec animateurs.**
 - Transmission de valeurs telles que le respect, solidarité, esprit d'équipe...
 - Développer les moments de convivialité
 - Aider les jeunes à trouver leur place dans le groupe
 - Moment d'ouverture vers d'autres jeunes / intervenants / partenaires / lieux... contribue à leur insertion dans la Société
 - Intégration de tous
 - Reconnaissance de l'autre
 - Formation des futurs citoyens
 - Etre attentif à l'autre, rôle de prévention (alcool, risques, drogues, sécurité routière, sexualité)
 - Détachement vis-à-vis des parents : besoin d'être écouté, revendiquer des idées, se sentir valoriser

- **Maintenir le lien avec les Familles.**

- Importance de la bonne tenue et conduite de l'animateur
- Bon accueil / renseignements / être disponible / à leur écoute
- Photographier / filmer : donner un aperçu des activités (visibles sur le site internet de la ville, diaporama...)
- Les parents doivent confier leur enfant en toute confiance
- Les avertir si problème (santé, blessure...)
- Respecter le planning avec leur enfant
- Doivent être informés du fonctionnement de la structure, règlements ...

- **Poursuivre les projets menés à l'année**

- Repères pour les jeunes : demande, investissement, attente
- Travail de prévention ou sensibilisation : équilibre alimentaire / les biens faits du sport
- Poursuite des différents partenariats
- Impliquer des jeunes dans la vie de la structure : responsabilisation, valorisation de leur investissement au sein du Service Jeunesse
- Mettre en avant les jeunes qui s'impliquent dans la vie locale (ateliers potager, ateliers participatifs...)
- Maintenir le dialogue avec les jeunes qui ne sont pas adhérents au Service Jeunesse

2) Descriptif et fonctionnement de la Maison des Jeunes

La Maison des Jeunes « La Gare » est une structure municipale répondant aux normes de sécurité et sanitaires imposées par la **DRAJES** aux Accueils de Loisirs sans Hébergement. Elle fonctionne à l'année et pendant les vacances scolaires.

L'accueil de loisirs accueille un maximum de 50 jeunes âgés de 12 ans à 20 ans **du 6 juillet au 1 août 2026.**

Les dates et les horaires d'ouverture de cet accueil correspondent aux programmes d'activités proposées aux jeunes.

A) Les locaux

Les locaux sur place :

- un hall d'accueil
- une salle d'activités polyvalente avec mezzanine et coin lecture
- une cuisine équipée
- un labo photo
- deux bureaux pour le personnel
- une salle insonorisée en sous-sol
- une salle d'activité située dans la cour
- un préau extérieur
- un terrain multisports avec des panneaux de basket
- un terrain de pétanque.

Certains locaux municipaux extérieurs à la structure peuvent être mis à disposition selon les besoins et activités prévues :

- 2 gymnases : LADOUMEGUE et celui du « bourg »
- 1 dojo
- 1 piscine municipale
- Le stade + le terrain de football synthétique
- Le city stade situé à côté de la structure
- 1 préau situé à l'école du Clos-Vinot
- 1 salle polyvalente à l'école de Viroy

B) Les transports :

- 4 minibus municipaux de 9 places (3 du service jeunesse et 1 emprunté au service petite enfance)
- 1 voiture municipale réservée aux Services des Sports et de la Jeunesse
- 1 prestataire extérieur : compagnie de Cars Darbier

C) Matériels :

Le matériel de la Maison des Jeunes est mis à disposition des animateurs. Tout matériel spécifique peut être commandé ou acheté. Toutes commandes de matériels créatifs sont soumises à un marché avec le fournisseur « Majuscules ».

Tout autre achat spécifique peut être effectué dans divers magasins.

Un accent est mis sur les activités utilisant du matériel de récupération afin de donner une deuxième vie à des objets. Ceci également en cohérence avec nos objectifs et les valeurs transmises aux jeunes visant à éviter le « gâchis ».

D) Budget :

Le budget pour les vacances **de juillet 2026** est amputé au budget annuel de la structure. Il a été établi dans sa globalité par le chef du Service Jeunesse. Il revient au directeur de répartir les dépenses. Un budget prévisionnel détaillé est fait dès le mois de janvier.

Il est soumis au chef de Service pour validation.

Dès la validation, les dépenses peuvent être engagées par mandat administratif. Quelques dépenses peuvent être effectuées par chèques, espèces ou carte bancaire avec l'accord du chef de Service.

Il a été détaillé en plusieurs catégories :

- Les sorties / interventions extérieures
- Les transports
- Le matériel
- L'alimentation

E) L'équipe pédagogique de juillet 2026 :

- 1 responsable du service sport / jeunesse diplômé ETAPS : **LAPIERRE Loïc**
- 1 directeur diplômé BAFD: **RIDEL Johny**
- 1 adjoint diplômé BPJPES: **BERGER Yohann**
- 3 animateurs diplômés BAFA : **TANTI Alexandre / BEETS Gabrielle / REBILLON Léo / IDIZ Volkan**

- **ASSISTANT SANITAIRE :**
RIDEL Johny

Réunion de préparation :

Jeudi 7 mai

- Présentation de l'équipe pédagogique
- Présentation de la Maison des Jeunes – Rappel des consignes / Informations générales
- Intentions de la direction / retour sur les projets d'activités
- Protocoles et procédures service
- Mise en place du projet pédagogique

Chaque semaine de vacances, une réunion est programmée pour toute l'équipe :

Lundi 6 juillet

- Présentation des plannings d'activités
- Présentation du projet pédagogique
- Retour sur les inscriptions
- Rappel fonctionnement, procédures animateurs : lecture de la nouvelle charte animateur
 - ✓ Procédures quotidiennes
 - ✓ Utilisation minibus
 - ✓ Rangement locaux / matériels
 - ✓ Système repas et pique-nique
- Communication au sein de l'équipe
- Règles de vie des animateurs
- En cas de blessures et d'accidents
- Besoins du public adolescent
- Point sur la semaine à venir
- Informations diverses

Lundi 13, 20 et 27 juillet

- Point sur la semaine à venir
- Point sur la semaine passée (ressenti de chacun, bilan activités, commentaires divers / retour collectif et individuel...)
- Remarques sur le fonctionnement
- Informations diverses
- Préparation certaines activités (grand jeu, soirée...)

Procédure de fonctionnement pour les animateurs

Compte tenu du fonctionnement à la carte des activités, chaque animateur est **responsable** de son activité (matériels, effectif, moyen de paiement si besoin...) :

- **Vérifier** les messages sur le répondeur et sur la boîte mail de l'ordinateur portable
- **Noter les présences** à l'activité dans le cahier (ne pas oublier les jeunes se rendant directement sur place)
- **En cas d'absences non prévues** : le noter + prévenir les parents et la direction
- En cas **d'appel pour un désistement** :
 - Demander si la personne est le responsable légal de l'enfant
 - Noter sur le cahier de présence l'absence du jeune + le motif + mettre vos initiales
 - Attention le désistement ne peut être validé sans l'accord des responsables légaux
- En cas de réception d'un **message vocal ou d'un mail de désistement** :
 - Le noter également sur le cahier de présences de la même façon que pour l'appel
 - En cas de message laissé par un jeune, recontacter la famille pour vérifier s'ils sont bien informés du désistement.

Lors de tous déplacements, les animateurs doivent se munir :

- Une copie de la fiche des présences
- Des fiches d'adhésion sur lesquelles figurent les renseignements des familles => voir le tableau récapitulatif
- Prendre une tablette pour les sorties hors agglomération (qui contient tous les documents nécessaires : fiches renseignements familles, en cas de blessure et d'accident ...)
- Noter sur les fiches d'appel les numéros de téléphone des familles que **seront demandés aux jeunes avant de partir pour une sortie hors agglomération**. Faire une copie pour chaque animateur et pour le chauffeur de car
- Prendre les **documents de réservations** (courriers, mandats administratifs...)
- La copie des tests de natation pour les activités nautiques
- **Ne pas laisser partir les jeunes avant la fin de l'activité** (sauf accompagnés des parents)
- Prendre une trousse de secours
- Prendre un téléphone portable du service
- Prendre des photos valorisantes pour chaque activité
- Prendre l'itinéraire du trajet emprunté si utilisation du minibus, vélo

Vérifier la veille ou l'avant-veille d'une sortie de :

- Charger les piles des appareils photo
- Charger les téléphones portables
- Charger les tablettes
- Le carburant dans le ou les minibus
- L'itinéraire minibus, parcours à vélo
- Le filage de la journée à venir

Consignes utilisation mini bus :

- Interdiction de manger et boire dans les minibus

- Vérifier au départ et au retour l'état des minibus (*Ne pas laisser de papiers de gâteaux et autres*)
- Faire mettre les sacs dans le coffre
- Au moment de l'arrivée, l'animateur doit descendre le premier afin d'accompagner pour l'ouverture des portes et être présent à proximité pour la descente des jeunes
- **Veillez au port des ceintures**
- REMPLIR le cahier de bord (dans le minibus) et noter les kilomètres au compteur (départ et arrivée) et nom de l'utilisateur
- Pour tout problème constaté, la direction doit en être informée
- Etre muni de l'itinéraire emprunté pour une destination hors agglomération et laisser un exemplaire sur la structure
- Respect du code de la route

Téléphones service :

- 1 COULEUR ORANGE et noire 06.89.86.49.63
- 2 COULEUR ORANGE et noire 06.89.93.91.84

3) Rôle de l'animateur

L'animateur est partie prenante du projet pédagogique :

- Personne **responsable avec des valeurs éducatives** et des **compétences** lui permettant d'encadrer un groupe, mener des activités, gérer des moments de vie quotidienne en toute sécurité.
- **Adulte référent** pour le public adolescent, il veillera :
 - Aux comportements de chacun notamment le sien (surveillance langage et attitudes)
 - Au respect des règles
 - La bonne transmission d'information
 - Il est garant de la sécurité de tous (physique, affective et morale)
 - Savoir se positionner devant le groupe
 - Savoir prendre sur soi ou passer le relai à un autre membre de l'équipe pédagogique si besoin.
- Aider chacun à trouver sa place dans le groupe et à **s'épanouir**
- Respecter les besoins des adolescents
- Rôle de prévention
- **Être à l'écoute** de tous et favoriser les moments d'échange
- Entretenir le **lien avec les parents** et la confiance qu'ils nous portent, même si nous ne les voyons pas régulièrement
- Apporter des activités variées, innovantes adaptées aux besoins et envies des adolescents en fonction de ses compétences. **Il est acteur de son activité, dynamique et ponctuel**
- Savoir prendre des initiatives
- Favoriser le **travail en équipe**, la communication et prendre ses responsabilités
- Respecter les consignes d'utilisation des locaux et du matériel
- Sensibilisation / valorisation / préparation / organisation.

Seul le jeune est en vacances. Il faut accorder la même importance à chaque activité. L'équipe doit être à la hauteur de la confiance accordée par les jeunes, les parents et l'organisateur de l'accueil.

4) Rôle de la direction

Elle veille au bon déroulement de l'accueil de loisirs et à l'application du projet pédagogique. :

- Rôle **formateur** au sein de l'équipe (bilan, communication, conseil...)
- **Garant** du travail de l'équipe d'animation :
- Elle mettra en avant les compétences de chacun afin de réaliser avec toute l'équipe un programme d'activités varié
- Favoriser la communication / les échanges d'idées, d'expériences et de conseils
- Rôle de médiateur
- S'assurer de la coopération / collaboration entre les animateurs sur la réalisation de projet ou activité en commun
- Encourager les envies de formation, échanges de compétences
- Aider chaque membre de l'équipe à trouver sa place
- Répartir rôle et tâche à chacun
- Animer les réunions : ressentis de chacun, retour des activités...
- Prendre position et prendre les décisions adéquates
- Veiller à la sécurité physique, affective et morale des jeunes et des animateurs
- Favoriser le relationnel avec les familles ainsi que les partenaires extérieurs

La direction participera également à l'**encadrement** d'activités en plus de ses fonctions administratives et financières, se rendra dans les mesures du possible disponible, joignable afin de répondre aux questions et attentes.

5) Mode d'inscription et de participation des adolescents aux activités

Pour accéder au programme proposé durant les vacances scolaires, le jeune doit être **adhérent** au Service Jeunesse de la ville d'Amilly. Les familles doivent par ailleurs prendre connaissance et signer le **règlement intérieur** qui précise les modalités concernant les inscriptions, la participation, les absences/retards et sanctions. Ce règlement définit un cadre et vise à **responsabiliser** les jeunes.

Une fois inscrit, enfant et parents reçoivent également une procédure d'inscription aux vacances.

→ Voir procédure inscription en annexe 8.2

Les programmes comportent **68 activités** dont 1 mini-séjour sportif dans le Val-de-Loire dédié aux jeunes de 14 ans et +

Il s'agit d'un **programme à la carte** où les activités sont numérotées ainsi les jeunes peuvent choisir les activités qui les intéressent en fonction de leur disponibilité.

- **Activités « GRANDES SORTIES » : numérotation classique : 1 lettre = 1 parc**
Afin de permettre au plus grand nombre de participer, un ordre de préférence permet de répartir les adhérents en fonction des places disponibles.
- **Activités multiples : numérotation classique : 1 = 1 activité**

Les adolescents communiquent au Service Jeunesse les numéros d'activités choisies soit par mail ou par papier afin de se préinscrire aux activités.

Les réponses sont traitées par ordre d'arrivée et inscrites dans un tableau informatique. Les activités ont toutes **des places limitées** pour différentes raisons (taux encadrements, transports, choix des encadrants extérieurs...).

Les jeunes sont alors inscrits en liste principale ou en liste d'attente. Ils en sont alors avertis par mail ou téléphone.

Suite à des désistements, il arrive qu'un jeune puisse passer en liste principale pour une activité. Ses parents sont prévenus pour savoir si l'adolescent est toujours intéressé et disponible pour cette activité.

Si une famille souhaite se désister d'au moins deux activités, suite à *sa demande de préinscription*, elle **perdra automatiquement sa place initiale**. La demande sera considérée comme **nouvelle et sera reclassée** en fonction du jour et l'heure du désistement (sauf motif valable).

Une fois, l'inscription validée, toute absence à une activité doit être signalée au minimum 72 h à l'avance avec un motif valable. Si un adhérent ne prévient pas de son absence à plusieurs reprises, la direction peut décider de le retirer de la liste principale d'une ou plusieurs activités.

Le remboursement d'une activité payante est possible sur présentation d'un certificat médical. En cas d'absence non prévenue, il sera demandé aux familles concernées de rembourser le coût réel de l'activité (billet d'entrée...) qui aura été payé par avance par la commune d'Amilly.

▪ **Principes des activités payantes/gratuites**

Les tarifs des activités payantes sont déterminés par les élus de la ville. Le paiement de certaines activités a notamment vocation de faire prendre conscience aux adolescents que tout n'est pas offert et gratuit dans notre société et que certaines activités ont un coût significatif qu'il soit financier, humain et matériel.

La gratuité de certaines activités permet de faciliter l'accès aux activités au plus grand nombre.

6) Les activités : objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels ont été élaborés en concertation avec l'ensemble des membres de l'équipe pédagogiques

a) Les activités sportives

Activités prévues : beachvolley, tournois sportifs, initiations avec les sections J3 Amilly (Tennis de table, aikido, pétanque, tir à l'arc, jeu de dames...), balade vélo, journée spécial « Healthy & Sport »...

- Développer des réflexes, de la patience, le collectif, l'esprit d'équipe, le fair play
- Mettre en place des stratégies
- Découvrir et respecter des règles de jeux, l'arbitre
- Connaître ses limites, les dépasser sans complexes
- Développer la motricité, la coordination
- Apprendre à s'auto-arbitrer
- Garder le contrôle de soi, se canaliser
- Apprendre à jouer en équipe
- Rencontrer des licenciés de clubs
- Gérer son effort et apprendre à se dépasser
- Apprendre à utiliser du matériel propre à un sport
- Sensibiliser sur la notion de violence dans le sport
- Découverte de milieu naturel à travers la pratique de sports nautiques
- Connaître les règles de sécurité liées à différentes pratiques sportives (plongée...)
- Découverte de nouvelles pratiques sportives
- Sensibilisation à l'handisport
- Permettre aux filles de ne pas être en difficulté par rapport aux garçons
- Créer du lien

b) Les activités manuelles

Activités prévues : atelier t-shirts personnalisé, création de bracelets brésiliens, création de frisbee, atelier peinture...

- Développer la créativité
- Développer la motricité fine
- Partager son savoir (proposer des techniques de réalisation différentes ou méthodes)
- Apprendre à travailler de la matière (papier, carton...)
- Apprendre à utiliser différents outils en toute sécurité
- Faire appel à son imagination
- Développer l'autonomie
- Apprendre de nouvelles techniques à partir d'objets de récupération
- Apprendre pour pouvoir refaire chez soi
- Fabriquer des objets servants pour le quotidien.

c) Les sorties culturelles/artistiques/ludiques

Activités prévues : spectacle pyro-mélodique à Rogny-les-7-écluses, découverte de l'Agglomération Montargoise avec les bus Amelys, Grand Jeu avec les bus Amelys...

- Sensibiliser les jeunes au patrimoine et à la culture
- Développer une curiosité intellectuelle, se découvrir des centres d'intérêt
- Sensibilisation à d'autres cultures
- Permettre aux jeunes d'accéder à des sorties qu'ils ne réaliseraient pas en famille
- Sortir les jeunes de leur milieu habituel et leurs pratiques (TV, jeux vidéo...)
- Valoriser les richesses historiques et culturelles
- S'approprier son patrimoine culturel

- Développer le sens de l'orientation en se repérant sur un plan, une carte
- Développer son autonomie en respectant des consignes et des horaires
- Partager des moments de convivialité entre jeunes
- Savoir se comporter dans des lieux publics
- Apprendre d'une culture différente
- Développer l'imaginaire et la créativité
- Sortir du quotidien
- Accéder aux manifestations proposées par la ville d'Amilly.

d) Les activités culinaires

Activités prévues : soirée barbecue, Top Chef, atelier pâtisserie financiers maisons, granités...

- Savoir s'organiser
- Etudier les différentes étapes de réalisation d'une recette
- Respecter les règles d'hygiène
- Savoir préparer son matériel et le ranger
- Travailler en équipe et se répartir les tâches
- Découvrir que la cuisine peut-être source de plaisir et de convivialité
- Apprendre à cuisiner les aliments de saison
- Apprendre à se servir d'ustensiles
- Découvrir des cultures culinaires
- Apprendre et /ou approfondir le vocabulaire spécifique
- Faire travailler son imagination
- Etre capable de reproduire chez soi
- Sensibilisation à la notion d'équilibre alimentaire / préparer un menu équilibré
- Sensibilisation au gaspillage
- Choisir des recettes de cuisine adaptées réalisable en un temps donné.

e) Les activités – 14 ans // 14 ans et +

Activités prévues : mini-séjour sportif pour les 14 ans et + dans le Morvan, sorties Karting...

- Favoriser la communication, les échanges, l'écoute avec des jeunes d'âges similaires
- Développer l'autonomie et la responsabilité sur les sorties pour les jeunes de 14 ans et +
- Rencontrer de nouvelles personnes

f) Grands Jeux et jeux

Activités prévues : jeu d'eau, jeu de rôle du Loup-Garou au domaine de la Pailleterie, jeux de société...

Les grands jeux sont des moments forts d'un séjour. Il nécessite plus de préparation que les jeux classiques. Une bonne coordination est nécessaire entre les animateurs. Il faut savoir gérer son temps et s'organiser. Les lieux doivent être repérés et sécurisés. L'intensité du jeu est adaptée aux tranches d'âge des jeunes.

Les moments de « jeux » sous différentes formes sont également proposés aux adhérents.

- Favoriser la découverte
- Faire appel à son imagination
- Développer la solidarité et l'esprit d'équipe
- Confronter les jeunes à des règles d'une manière ludique

- Partager des moments de détente dans un cadre sécurisé
- Se dépenser autour d'un objectif commun
- Être acteur du jeu à part entière
- Permettre de se repérer dans l'espace.

g) Mini-séjour pour les 14 ans et + dans le Val-de-Loire

- Développer la vie en société dans un lieu géographique différent du quotidien
- Découvrir des sports à sensations fortes et les règles de sécurité
- Développer l'adresse physique
- Permettre à des jeunes de partir en vacances
- Favoriser l'entraide, le partage, la curiosité et le respect
- Développer l'autonomie et la responsabilité pour les jeunes de 14 ans et +
- Responsabiliser les jeunes sur la gestion d'une habitation temporaire
- Se repérer dans un lieu géographique méconnu et donner l'envie de découvrir des lieux historiques et culturels
- Développer la force de proposition
- Accroître la notion de respect et de bienveillance

→ Voir projet mini-séjour en annexe 8.3

7) Bilan / Evaluation

Chaque animateur disposera d'un casier à son nom pour faciliter la transmission d'information compte tenu des horaires différents de chacun.

Une case « **commentaires** » a été créée pour chaque activité sur le cahier de présences afin de permettre la **transmission d'information visible** par toute l'équipe pédagogique (vigilance comportement d'un jeune, problème rencontré sur une activité, point positif / négatif...).

Lors de chaque réunion de début de semaine, une réunion hebdomadaire permet à chaque personne de l'équipe pédagogique de faire un retour, d'évaluer la pertinence de l'activité (résultat, cohérence avec les jeunes, solutions/conclusions sur les problématiques rencontrées...).

A l'issue de la période de vacances, un bilan complet est réalisé entre la direction et les animateurs. L'évaluation des animateurs est essentielle pour garantir la sécurité et la qualité des activités proposées aux jeunes. Elle doit être perçue comme un outil d'amélioration continue, non comme un jugement notamment dans le suivi et la validation des stagiaires BAFA.

8) Documents annexes

8.1) Charte animateur



Dans le cadre de la prévention contre l'addiction aux écrans et en cohérence avec le projet pédagogique et le règlement intérieur de la structure, **l'usage du téléphone portable est interdit pendant les temps d'animation à des fins personnelles**, son utilisation reste seulement autorisée pour la prise de photos des activités ou en cas de situation d'urgence.



La consommation d'alcool ou/et de produits stupéfiants est strictement interdit.



Il est formellement interdit de fumer dans les locaux et devant le public accueilli (*y compris les parents*). Un coin fumeur défini par la direction est mis à disposition.



La relation animateur / jeune doit se cantonner seulement en lien avec les activités du service jeunesse et par le biais des moyens de communication du service : ordinateurs et téléphones professionnels. La direction interdit formellement tous contacts extérieurs avec un jeune via les réseaux sociaux (exempté en cas de lien familial ou cadre proche).



Il est formellement interdit de diffuser et de détourner à des fins personnelles toutes prises de photos (diffusion sur des réseaux sociaux...).



Toutes informations relatives à l'organisation de la mairie ou du service ne doivent pas sortir du cadre professionnel. De plus, l'animateur s'engage à respecter le devoir de réserve et la confidentialité des informations reçues.



L'animateur devra respecter la fiche « ***consignes animateur*** » (voir au verso) relative au rangement et à l'organisation.



L'animateur s'engage à respecter les horaires de travail du planning. Les retards ou imprévus qui ne doivent rester qu'exceptionnels doivent être communiqués **obligatoirement par appel ou SMS à la direction**.



L'animateur s'engage à adopter un langage respectueux devant l'ensemble des protagonistes (jeunes, parents, équipe, prestataires...).



Conformément au principe de laïcité, les signes ostentatoires / religieux sont interdits. En effet, le centre de loisirs est dépendant d'une collectivité et doit répondre aux règles de la Fonction Publique (*article 25 de la loi Le Pors*). L'ensemble des agents (salariés, contractuelles, stagiaires et services civiques) doivent être en conformité avec la notion de neutralité.



Il est important pour le bien-être de tous de respecter les règles et procédures du service. Tout manquements répétés à ces consignes pourra faire l'objet de sanctions.

Rôle de l'animateur

L'animateur est avant tout une personne responsable avec des valeurs éducatives et des compétences techniques lui permettant d'encadrer un groupe, de mener des activités et de gérer la vie quotidienne en toute sécurité.

L'animateur doit être prêt à s'adapter aux contraintes de la vie collective.

Son rôle se base sur 3 principes :

- Le Savoir
- Le Savoir être
- Le Savoir-faire

Il est à l'écoute des jeunes et veille à leur sécurité.

Il apporte aux jeunes des activités innovantes, intéressantes, variées et adaptées et en adéquation avec le projet éducatif.

Il favorise le travail d'équipe et les échanges et prend ses responsabilités.

Il doit être en capacité :

* à rassembler, à fédérer, à déclencher une dynamique avec les jeunes **en prenant l'initiative d'aller au-devant d'eux et créer du lien et du sens** afin notamment de leur donner envie de s'inscrire, de participer, de s'engager, de créer...

*de se projeter dans une démarche de projets en présentant des idées et des projets de manière structurée (être force de proposition)

Savoir repérer des comportements spécifiques (isolement-mal être-conflits-besoins...)

Être en capacité

Savoir identifier les intentions éducatives et pédagogiques du service et de la ville

En conclusion : Attention seul le jeune est en loisirs. Tous les moments d'activités sont ceux auxquels il faut accorder la même importance. L'équipe doit être à la hauteur de la confiance qui lui est accordée par l'employeur et les parents.

8.2) Procédure de préinscription

Procédure préinscription : activités des **vacances D'ÉTÉ 2026 JUILLET ET AOÛT**

Service Jeunesse – Mairie Amilly

Pour le bien de tous, merci de bien **lire** et de **respecter** cette procédure de **préinscription**.

Dans le cas contraire, nous refuserons votre mail de demande.

1) **Vendredi 19 juin 2026 à partir de 17h** : Télécharger les programmes des vacances de JUILLET ET AOÛT 2026 et la procédure sur le site de la ville www.amilly.com rubrique « *mon quotidien* » → « *jeunesse* » → « *S'inscrire aux activités des vacances* » ou venir le récupérer en format papier au service jeunesse 213 rue de la gare à AMILLY pendant les permanences administratives.

Lien du programme : <https://www.amilly.com/mon-quotidien/famille/jeunesse-12-a-20-ans/sinscrire-aux-activites-des-vacances>

2) **Pour faire votre demande :**

→ Envoyez-nous un mail à : mja@amilly45.fr à partir du dimanche 21 juin 2026 à 20h30 pour les **adhérents AMILLOIS** et à partir du lundi 22 juin 2026 à 8h00 pour les **adhérents NON AMILLOIS**

→ Merci de préciser : NOM + PRENOM + DATE DE NAISSANCE/ÂGE + LETTRE (pour les activités « *GRANDES SORTIES* » **AVEC ORDRE DE PREFERENCE** + NUMEROS DES ACTIVITÉS CHOISIES –

→ **Attention à bien distinguer juillet et août sur votre demande**

→ **Attention à ne pas choisir des activités en même temps sinon votre demande ne sera pas retenue.**

→ Tout mail envoyé avant cette heure ne sera pas pris en compte (heure atomique de notre ordinateur faisant foi).

→ Pour les frères et sœurs, faire les demandes dans le même mail en distinguant bien les différents enfants.

→ Les demandes sont classées par ordre des arrivées. Les places sont limitées.

3) Le service jeunesse traite votre demande et vous répond quelques jours plus tard en vous confirmant les activités retenues et le montant à régler en cas d'activités payantes.

4) Pour validation définitive des inscriptions : venir au service **jusqu'à 4 jours avant le début des vacances**, soit **le jeudi 2 juillet 17h DERNIER DÉLAI**

- rapporter l'autorisation parentale complétée et signée (**IMPORTANT ! Les activités en liste d'attente doivent être entourées !**)

- payer les activités → **ATTENTION : Paiement séparé juillet & Août**

=> Paiement : chèque à l'ordre de « Régie Jeunesse Amilly » ou en espèces avec l'appoint.

5) **Activités « nautiques »** : si votre enfant a choisi des activités « nautiques » : voile + paddle ou kayak ou télésiège nautique, votre enfant devra être en possession d'un **test de natation OBLIGATOIREMENT**.

Nous avons conservé les tests de natation pour les jeunes l'ayant passé les années précédentes.

Pour les jeunes n'ayant pas le test nous vous proposons :

→ 1 créneau à la piscine d'Amilly le **mercredi 24 juin ou le mercredi 01 juillet à 18h15** (nous vous enverrons un mail d'inscription ultérieurement)

IMPORTANT !

Nous déclinons toute responsabilité quant à d'éventuels dysfonctionnements survenus avec vos opérateurs internet lors de vos envois.

Seul le fonctionnement de notre serveur fait foi.

N'envoyer qu'une seule demande pour éviter toute confusion.

En cas de rajout d'activités, préciser : « deuxième ou troisième demande » et noter uniquement les nouveaux numéros d'activités demandés. Surtout ne pas renoter les numéros des demandes précédentes cela est source d'erreur.

Si après avoir envoyé votre demande de **préinscription aux activités**, vous vous désistez à **AU MOINS 2 activités**, cette demande **perdra** automatiquement sa place initiale dans l'ordre des arrivées. Celle-ci sera reclassée à une nouvelle place qui sera déterminée en fonction du jour et de l'heure de votre désistement (sauf motif valable avec présentation d'un certificat).

Le fait par exemple de nous indiquer, comme motif, que vous partez en vacances, ne constitue pas un motif valable.

Remboursement d'activités payantes : uniquement sur présentation d'un certificat (médical ...) avec obligation de prévenir à l'avance.

En cas d'absence **non prévenue**, il sera demandé aux familles concernées le remboursement du coût réel de l'activité (billet d'entrée ...) qui aura été payée à l'avance par la ville d'Amilly.

Nous déclinons toute responsabilité quant à d'éventuels dysfonctionnements survenus avec vos opérateurs internet lors de vos envois.

Seul le fonctionnement de notre serveur fait foi.

N'envoyer qu'une seule demande pour éviter toute confusion.

En cas de rajout d'activités, préciser : « deuxième ou troisième demande » et noter uniquement les nouveaux numéros d'activités demandés. Surtout ne pas renoter les numéros des demandes précédentes cela est source d'erreur.

Si après avoir envoyé votre demande de **préinscription aux activités**, vous vous désistez à **AU MOINS 2 activités**, cette demande **perdra** automatiquement sa place initiale dans l'ordre des arrivées. Celle-ci sera reclassée à une nouvelle place qui sera déterminée en fonction du jour et de l'heure de votre désistement (sauf motif valable avec présentation d'un certificat).

Le fait par exemple de nous indiquer, comme motif, que vous partez en vacances, ne constitue pas un motif valable.

Remboursement d'activités payantes : uniquement sur présentation d'un certificat (médical ...) avec obligation de prévenir à l'avance.

En cas d'absence **non prévenue**, il sera demandé aux familles concernées le remboursement du coût réel de l'activité (billet d'entrée ...) qui aura été payée à l'avance par la ville d'Amilly.



8.3 : MINI-SÉJOUR SPORTIF POUR LES JEUNES DE 14 ANS ET + DANS LE VAL-DE-LOIRE

→ **DU MARDI 21 AU JEUDI 23 JUILLET 2026**

Lieu des activités : Canoé Kayak (au château de Chenonceau), Parcours obstacle au Loisirs Loire Valley (Valloire-sur-Cher), Labyrinthe magique (Tours) et baignade (Montrichard)

Hébergement : Le Centre Régional **Jeunesse et Sports** de Blois CRJS est **agrémenté DRAJES n°410181040**, se compose de plusieurs bâtiments en dur accueillant plusieurs chambres.

Le CRJS de Blois est un centre d'hébergement et de séjour idéalement situé au cœur des châteaux de la Loire, à seulement quelques minutes du centre-ville et du château de Blois. Implanté dans un environnement calme et verdoyant, il accueille groupes, familles, associations, sportifs ou voyageurs souhaitant découvrir la région dans un cadre convivial et reposant.

Le centre dispose de nombreux équipements permettant d'assurer un séjour confortable et adapté à tous : chambres d'hébergement fonctionnelles, espaces de restauration, salles d'activités et de réunion, espaces de détente ainsi que des équipements sportifs à proximité. Sa situation privilégiée permet également d'accéder facilement à la forêt domaniale, au parc de l'Arrou et au lac de la Pinçonnière pour des activités de plein air.

Le CRJS de Blois constitue aussi un point de départ idéal pour visiter les célèbres châteaux de la Loire tels

Moyen de déplacement : en mini-bus

Contacts :

Téléphone animatrice référente Gabrielle BEETS joignable sur place : 06.89.93.91.84 (Portable d'urgence MJA)

- Auberge de Jeunesse CRJS : 02.54.52.20.40
- Loisirs Loire Valley : 09 75 60 67 64

Equipe pédagogique :

- M RIDEL Johny, directeur BAFD de la structure
- **Mme Gabrielle BEETS, animatrice titulaire BAFA référente et encadrement mini-séjour**
- **M Alexandre TANTI, animateur titulaire BAFA et encadrement mini-séjour**

PROJET PÉDAGOGIQUE :

Le mini-séjour est rattaché au projet pédagogique principal de l'accueil de loisirs MJA - Maison des Jeunes d'Amilly pour le mois de juillet 2026 → **voir projet pédagogique juillet 2026**

1) DÉFINITION DU MINI-SÉJOUR

Source : <https://acm-cvl.fr/reglementation/activites-accessoires-de-laccueil-de-loisirs/>

Définition : Activités avec hébergement prévues et organisées à partir du projet d'un accueil de loisirs ou d'un accueil de jeunes. Ces activités concernent donc les mêmes mineurs dans le cadre du même projet éducatif. Elles permettent à l'équipe d'encadrement d'enrichir et de compléter les objectifs du projet pédagogique de l'accueil principal.

Effectif et durée :

- **Durée → 3 jours et 2 nuits**
- **Locaux déclarés → agrémenté DRAJES n°410181040**
- **Distance à moins de 2 heures de transport, afin de permettre au directeur d'accéder facilement à l'activité accessoire.**

Le mini-séjour n'étant pas soumises aux mêmes exigences que les autres accueils avec hébergement en matière d'encadrement, il est fortement recommandé aux organisateurs de proposer ces activités dans un périmètre proche de l'accueil principal permettant ainsi au directeur de se rendre, en cas de besoin, rapidement sur le lieu d'accueil.

Qualification directeur : Nomination d'un animateur qualifié comme responsable

→ Mme Gabrielle BEETS

Qualification animateurs et encadrement :

- Mêmes mineurs que ceux inscrits à l'accueil principal, même projet éducatif
- Équipe composée d'au moins 2 personnes choisies dans l'équipe d'encadrement de l'accueil de loisirs **et déclarées sur la fiche complémentaire, afin de permettre les contrôles d'honorabilité → Mme Gabrielle BEETS / M Alexandre TANTI**
- La répartition de la qualification des encadrants est laissée à l'appréciation du directeur

Les taux d'encadrement sont les mêmes qu'en accueil de loisirs pour les mineurs de moins de 14 ans. L'équipe d'encadrement est composée d'au moins 2 personnes, lorsque des enfants âgés de moins de 14 ans participent à ces activités, même si l'effectif est réduit.

Cette activité est rattachée et déclarée à partir de la fiche initiale correspondante à l'accueil.

2) OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Développer la vie en société dans un lieu géographique différent du quotidien
- Découvrir des sports à sensations fortes et les règles de sécurité
- Développer l'adresse physique
- Permettre à des jeunes de partir en vacances
- Favoriser l'entraide, le partage, la curiosité et le respect
- Développer l'autonomie et la responsabilité pour les jeunes de 14 ans et +
- Responsabiliser les jeunes sur la gestion d'une habitation temporaire
- Se repérer dans un lieu géographique méconnu et donner l'envie de découvrir des lieux historiques et culturels
- Développer la force de proposition
- Accroître la notion de respect et de bienveillance

PLANNING DU MINI-SEJOUR

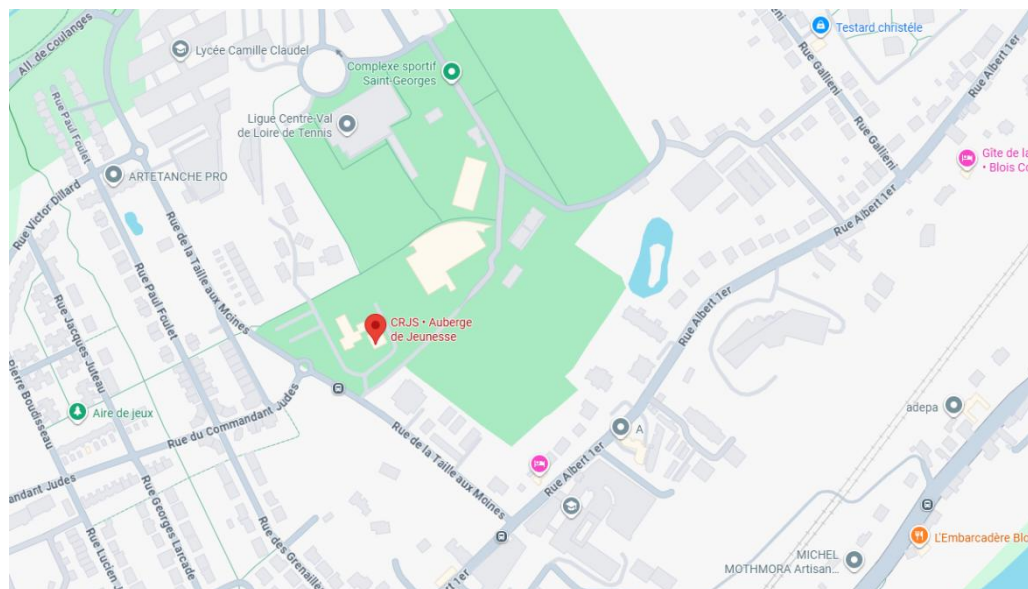
	MARDI 21 JUILLET	MERCREDI 22 JUILLET	JEUDI 23 JUILLET
MATIN	Accueil des Jeunes et des Parents : 8h45 Départ MJA: 9h <i>Trajet Amilly (45) / Blois (41): 1h45</i> 11h15 : Arrivée à l'auberge de Jeunesse <i>Installation : Prise en main des chambres + état des lieux</i> 12h30/13h : Déplacement à Saint-Dyé-sur-Loire	8h/8h30 : Réveil 8h30/9h30 : Petit déjeuner au Hameau et douche 9h30/12h : Matinée libre, découverte Centre-ville de Blois	8h : Réveil et petit déjeuner 9h/10h : Toilette et Rangement des Chambres + Affaires : <i>Etats des lieux, douches, chargement des minibus...</i> 10h/11h : Déplacement à Montrichard
MIDI	13h/13h45 : Pique-nique (à fournir) sur les bords de Loire à Saint-Dyé-sur-Loire	12h/13h : Repas à l'Auberge de Jeunesse	11h30/12h30 : Pique-nique à Montrichard
APRÈS-MIDI	13h45/14h : Equipement + préparation canoé 14h/17h00 : Descente Canoé Kayak sur la Loire 17h/19h : Retour à l'auberge + Douche	<i>14h/14h30 : Déplacement à Valloire-sur-Cisse</i> 14h30/17h : Parcours du combattants grandeur Nature au Loisirs Loire Valley <i>17h/17h30 : Retour à l'Auberge</i> <i>17h30/19h : Auberge (douche)+ jeux</i> <i>19h/19h15 : Déplacement à Blois</i>	12h30/16h30 : Jeux + Baignade à Montrichard Départ Baignade <i>16h45/19h : Trajet Montrichard (41) / Amilly (45) : 2h env.</i> 19h : Retour MJA + Accueil des parents
SOIR	19h/21h : Repas à l'auberge 21h/23h30 : Veillée jeux / temps calme au Hameau 23h30 : Repos	19h30/22h30 : Soirée à Blois Restaurant + Bowling <i>22h30/22h45 : Retour à l'Auberge</i> 22h45/23h : Temps calme + Douche + Repos	

LOCALISATION DU MINI-SÉJOUR

Par Autoroute A10 : Environ 2h de route



Localisation Auberge de Jeunesse à Blois (41)



INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LE MINI-SÉJOUR **EQUIPEMENT À APPORTER**

- Le pique-nique + goûter du premier jour doit être apporté par le jeune
- Possibilité d'apporter un sac de couchage si désiré (*linge de literie fourni*)
- Il est recommandé de prendre **un sac de sport** pour les vêtements et **un sac à dos** pour faciliter les déplacements
- Vêtements obligatoires pour les activités sportives :
 - Paire de basket usée (Canoé Kayak)
 - Short de bain (Canoé Kayak)
 - Une paire de basket correcte (Parcours d'obstacles)
 - Une tenue sportive x 2 : short/t-shirts + paire de baskets (parcours du combattant XXL)
 - Un nécessaire de baignade (short ou maillot de bain + serviette + crème solaire)
 - Une casquette
 - Une gourde
- Recommandé en cas de forte chaleur:
 - Une casquette
 - Un brumisateur
 - Une crème solaire

CHARTRE DE VIE JEUNES

I) REGLES NON NEGOCIABLES

1) Les interdictions :

Pas de violences physiques ou verbales envers qui que ce soit
Ne pas sortir seul(e) et sans autorisation des animateurs
Pas de quartiers libres improvisés (Obligation d'être au moins en binôme lors des quartiers libres)
Ne pas amener d'objets dangereux (Couteau de poche, briquet...)
Mettre le portable de côté pendant les activités
Pas d'alcool, ni de boissons énergisantes
Pas de cigarettes
Pas de produits stupéfiants
Pas de relations sexuelles

2) Les obligations

☞ Le respect :

Obligation de prévenir ses parents de l'arrivée à l'auberge et de l'arrivée au retour à la MJA

Des animateurs et de leurs consignes
Des autres jeunes du groupe
Des intervenants sportifs
Des autres personnes rencontrées d'une manière générale
De soi (hygiène corporelle, vestimentaire, alimentaire)
Du règlement intérieur de l'hébergement (disponible auprès de l'animateur référent)
Des espaces fréquentés (**prestataires**, restaurant...)
Du matériel utilisé (jeux, couverts, matériel, gîte, etc....)

☞ **Prévenir les parents lors de l'arrivée sur le lieu du mini-séjour et lors de l'arrivée à Amilly le jour du retour**

II) REGLES NEGOCIABLES

En cas d'indisposition (raison de santé) possibilité de rajout et/ou d'allongement des temps de repos, dispense éventuelle de certaines activités.

Rajout(s) de quartiers libres selon le contexte et comportement des jeunes (sur autorisation des animateurs).

Les sanctions (en cas de manquements répétés) :

- 1°) Avertissement oral auprès du jeune:
- 2°) Appel des parents (courrier si nécessaire)
- 3°) Retrait d'une activité du service jeunesse pendant les prochaines vacances
- 4°) Exclusion de la Maison des Jeunes pour l'année en cours